



*XXXV<sup>e</sup> SESSION*  
*Paris, 3 au 6 juillet 2009*

---

**DOCUMENT N° 36**

**DEBAT GENERAL**

**INTERVENTION**

**DE**

**M. Jean-Daniel BRUCHEZ**  
**Député (Canton du Valais)**

## Crise financière : lutte contre la pauvreté et développement

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,  
Chères amies et chers amis de la francophonie,

La crise financière a pris une dimension longtemps insoupçonnée, peut-être même aujourd'hui encore insoupçonnable ! Que peut faire une petite collectivité locale de 300'000 habitants en matière de lutte contre les effets de cette crise globale et profonde ?

Soyons réaliste : peu de chose. Ceci ne veut cependant pas dire que des mesures ne doivent pas être prises localement. Toute collectivité publique, à son niveau, a le devoir d'œuvrer pour le bien commun de ses habitants. La politique économique fait de nos jours partie des missions étatiques : la population attend des pouvoirs publics, mêmes locaux, qu'ils agissent non seulement pour atténuer les effets d'une crise conjoncturelle mais également qu'ils contribuent au positionnement à long terme de leur région, de leur ville.

L'économie valaisanne sort d'une période de 5 ans (2004 – 2008) de croissance soutenue. Des recettes en progression et une gestion rigoureuse des dépenses ont permis à l'Etat cantonal d'engranger des excédents de financements appréciables, de réduire son endettement et même de constituer un fonds de soutien à l'économie. L'excellente situation financière du canton a été mise à profit par le Gouvernement cantonal dès que les premiers signes du ralentissement économique se sont manifestés. Ces mesures se déclinent en trois axes d'action :

### 1. Renforcement du pouvoir d'achat des ménages par des mesures fiscales

Des mesures fiscales simples, adoptées et mises en application dans de brefs délais, ont permis de renforcer le pouvoir d'achat des ménages pour environ fr. 100 mios de francs (65 mios €) (canton et communes). Ces mesures consistent en l'adaptation des barèmes d'impôts pour compenser l'augmentation du coût de la vie (compensation de la « progression à froid ») et en l'adoption d'un paquet d'allègements fiscaux en faveur de la classe moyenne et des familles.

### 2. Volume de commandes élevé en faveur des entreprises

En période de retournement conjoncturel, le volume d'investissements publics constitue un second levier qui peut être actionné par les pouvoirs publics. Les investissements cantonaux ont ainsi été augmentés et se situent aujourd'hui à un plus haut niveau historique (fr. 210 mios nets, fr. 670 mios bruts / 140, 440 mios €)

### 3. Programme de soutien à l'économie

Pour répondre à la dégradation rapide de la situation conjoncturelle, le Gouvernement valaisan a pris la décision de mettre en œuvre un programme destiné à soutenir l'activité économique cantonale. Des synergies entre le programme cantonal et le programme de relance adoptés par l'Etat fédéral ont, dans la mesure du possible, étaient recherchées.

Dans une première phase, 30 mios de francs (20 mios €) ont été consentis pour le financement de mesures ciblées (soutien à l'économie réelle). Il importait que ces mesures puissent être mises en œuvre rapidement (réalisées ou initiées en 2009 déjà ;

effectives au plus tard en 2010) et délimitées dans le temps (les mesures ne doivent pas engendrer des dépenses publiques à long terme).

Ces mesures se déclinent en trois axes prioritaires :

a) Mesures dans le domaine de l'énergie

Soutien à l'utilisation rationnelle de l'énergie dans les bâtiments privés ; assainissement énergétique des bâtiments publics

b) Mesures en faveur des PME

Soutien à l'accès au financement pour les petites et moyennes entreprises (cautionnement, capital-risque) ; promotion de l'innovation dans les PME et renforcement du partenariat entre les entreprises locales et les écoles techniques

c) Développement des infrastructures de transports publics

Accélération de la réalisation d'infrastructures ferroviaires.

Tout comme la Confédération, le Gouvernement valaisan s'est déterminé pour un plan de soutien à l'économie par phase. Si la situation devait se péjorer encore, des mesures complémentaires pourront être décidées à hauteur de 20 millions de francs. Cette attitude prudente découle directement des règles strictes de frein à l'endettement dont se sont dotées plusieurs collectivités publiques helvétiques.

Le plan de soutien à l'économie a fait l'objet d'un débat au Parlement valaisan et d'une approbation presque unanime. Tout parti confondu, il a été admis que la politique a un rôle important à jouer en période économique difficile.

Les plans de relance visent avant tout à stabiliser l'économie. Les entreprises, mises à mal, doivent pouvoir surmonter la crise en préservant leur outil de production. Il convient toutefois d'être réaliste, une collectivité locale ne saurait avoir de l'emprise sur une crise mondiale qui touche avant tout la finance et les industries d'exportation. Les mesures de soutien adoptées doivent donc avoir un effet multiplicateur significatif à moyen ou long terme pour l'économie locale. La crise ne doit cependant pas être un prétexte pour dilapider l'argent public et creuser des déficits que les générations futures peineront à rembourser !

Dans ce sens, au-delà de sa fonction à court terme, un plan de relance doit viser le développement à long terme, que ce soit en matière de promotion énergétique, de développement d'infrastructures ou de soutien à l'innovation technologique dans les petites et moyennes entreprises locales. Le secteur public assure ainsi pleinement sa fonction de stabilisateur de l'activité économique en menant une politique anticyclique.

Les crises doivent également avoir une vertu pédagogique : les gouvernants doivent tirer des enseignements des périodes de crises. Il sied de relever que la bonne situation financière de l'Etat du Valais, qui a permis de réagir promptement, découle en grande partie des mesures volontaristes qui ont été prises suite à la profonde crise qui a frappé le canton dans les années 1990.

Autant difficiles soient-elles, les crises – comme tout échec – doivent amener une profonde remise en question qui, au final et au prix de lourds sacrifices, peut, doit conduire à une situation assainie. En période morose, plus qu'en d'autres périodes encore, l'espoir doit être présent. Susciter l'espoir : c'est aussi une fonction – importante – du soutien à l'économie. Peut-être le meilleur plan de relance !